

Communiqué phytosanitaire

n° 19 du 15 juin 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- Tavelure
- Puceron lanigère
- *Drosophila suzukii*
- Carpocapse des prunes

Viticulture

- Evolution Mildiou
- Evolution Oïdium
- Secteurs protégés
- Acarien jaune

ARBORICULTURE

TAVELURE

Selon le modèle d'Agrométéo, la fin des infections primaires est atteinte au cours de cette semaine. Si un risque d'infection est encore indiqué ces prochains jours, une protection est recommandée. Contrôlez vos vergers et la présence éventuelle de taches de tavelure avant de passer aux stratégies d'été.

PUCERON LANIGÈRE

La régulation naturelle par les forficules et les guêpes parasitoïdes s'est intensifiée à partir de fin mai/début juin. Si nécessaire, une application de pirimicarbe peut être effectuée (traitement jusqu'à la base du tronc à litrage élevé). Seuil de tolérance : 10-12 % de pousses annuelles infestées.



DROSOPHILA SUZUKII

Les conditions météorologiques des derniers jours étaient favorables au développement de *D. suzukii*. Les captures dans le réseau de piégeage sont en légère augmentation, mais restent faibles (en moyenne, 2 individus par piège). Les données sont consultables sur [Agrométéo](#). Six lots de cerises ont été contrôlés, aucune ponte n'a été observée. Restez vigilant sur les variétés tardives.

CARPOCAPSE DES PRUNES

L'éclosion des larves de la 2^e génération a débuté. Si nécessaire, un traitement d'émamectine benzoate ou indoxacarbe peut être effectué. Seuil de tolérance : 1-3% de ponte ou attaque sur fruits. Attention à respecter le délai d'attente selon vos variétés.

VITICULTURE

PHÉNOLOGIE / MÉTÉO

Le développement des baies est en cours dans une grande partie du vignoble valaisan. L'état sanitaire est sain.

Les jours à venir s'annoncent très chauds et secs amplifiant l'évapotranspiration du sol et de la vigne. A ce stade, la contrainte hydrique devrait être minimale afin d'assurer des rendements suffisants et des raisins de qualité. Observez si votre vigne souffre d'un manque d'eau. Les premiers symptômes sont : perte de turgescence des vrilles le matin et arrêt de croissance. Effectuez un apport d'eau le cas échéant. Les quantités apportées ne devraient pas dépasser 30 à 50 mm et doivent être pondérées en fonction de la réserve utile des sols et de la profondeur d'enracinement.

De plus, en période de sécheresse, il est conseillé de cisailer fréquemment afin de supprimer peu de feuillage à la fois. En effet, un rognage sévère fait en période de sécheresse risque de provoquer un arrêt de croissance, voire l'enfermement des raisins.

En cas d'irrigation par aspersion, il est nécessaire d'effectuer un traitement contre les maladies dans les 2 à 3 jours qui suivent.

EVOLUTION "MILDIOU"

Actuellement les symptômes sur feuilles sont rares, voire inexistantes sur grappes. Toutefois, les précipitations qui ont eu lieu la semaine passée ont pu générer des infections. Il est important de contrôler les parcelles et d'anticiper les prochaines pluies. Prévoir de 150 à 250 g/ha de cuivre métal. L'association moitié-moitié bouillie bordelaise et hydroxyde de cuivre reste une formule appropriée à ce stade de développement de la vigne.

EVOLUTION "OÏDIUM"

Les conditions météo actuelles demeurent particulièrement favorables à l'oïdium (risque d'orage avéré), nous recommandons de ne pas attendre plus de 10 jours entre deux interventions jusqu'à la fermeture de la grappe. Des symptômes d'oïdium sur feuilles ont été observés mais ils restent d'intensité faible, localisés et sur cépages sensibles.

En cas d'attaque déclarée (symptômes d'oïdium sur grappes), un poudrage au soufre (maximum 25 kg/ha) peut être envisagé. Attention, ne pas effectuer ce traitement à plus de 30°C, risque de brûlures. Conditions optimales : 25°C à 28°C, bonne luminosité, absence d'orage en fin de journée. Si les conditions ne sont pas remplies, l'application de soufre mouillable montre aussi une certaine efficacité curative.

Dans tous les cas, réalisez les mesures préventives d'aération de la zone des grappes en priorité dans les parcelles sensibles et contrôlez régulièrement l'état sanitaire des parcelles.

TRAITEMENTS COMPLÉMENTAIRES AU SOL POUR LES SECTEURS PROTÉGÉS PAR VOIE AÉRIENNE (LIEN INTERNET RECTIFIÉ)

Afin d'optimiser la protection phytosanitaire dans les secteurs protégés par voie aérienne, il est indispensable d'intervenir au sol en effectuant un à deux traitements entre les stades nouaison et développement des baies.

Pour les parcelles en Bio, plus d'info sur la [fiche technique](#) éditée par le FIBL et Agroscope.



ACARIEN JAUNE

Plusieurs cas d'acarien jaune ont été signalés dernièrement. En raison de la sécheresse, ces acariens présents sur les herbes devenues sèches ont migré sur la vigne occasionnant des dégâts. Les symptômes ponctuels se traduisent par une croissance altérée, des feuilles jaunies et déformées, localisés en foyer sur la parcelle.

En cas d'attaque avérée, il est possible d'effectuer un traitement acaricide spécifique **admis avec restrictions pour les PER et le certificat Vitiswiss**. Suite à ce traitement, il est conseillé d'apporter du feuillage de vigne colonisé par des typhlodromes et autres acariens prédateurs dans le but de rétablir les populations.

En production biologique, il n'y a pas de produit permettant de lutter curativement à ce stade de développement de la vigne.



Symptômes d'attaque due à l'acarien jaune

Service cantonal de l'agriculture